

Le 15 mai 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 15 mai 2023 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse:	Diana-Joy Davies
Conseillères:	Marlene Boudreau Kathy Burke Johanne Clark Nancy Clark Miranda Matthews
Greffière-trésorière adjointe:	Jessica Goodwin
Sont absentes Conseillères:	Katrina Keating

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2023-069 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2023-070 Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Mireille Chevarie- Demande de négociation pour la retraite
 - 1.4.1.2 Janice Turnbull- Modification du contrat de la direction
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Dossiers régionaux – Mise à jour

3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Avis de motion – Règlement 2023-002 – Concernant le Chemin Wide
 - 3.2 Offre d’emploi- Coordonnateur des travaux publics
 - 3.3 Offre d’emploi– Directeur général par intérim
 - 3.4 Offre d’emploi- Adjointe administrative par intérim
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 avril, de la séance extraordinaire tenue le 17 avril, ainsi que la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2023.

R2023-071

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l’unanimité des Conseillères présentes

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 avril 2023.

R2023-072

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyé par Kathy Burke
Il est résolu à l’unanimité des Conseillères présentes

D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 avril 2023.

R2023-073

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyé par Miranda Matthews
Il est résolu à l’unanimité des Conseillères présentes

D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 mai 2023.

CORRESPONDANCE

N2023-074

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

MIREILLE CHEVARIE- DEMANDE DE NÉGIOTIATION DES CONDITIONS DE RETRAITE

ATTENDU QUE des changements récents à la structure administrative, l’implantation d’un nouveau

ystème comptable et le besoin de sécuriser des postes à temps plein dans le département de la finance;

ATTENDU QUE Mireille Chevarie a fait 40 ans de service dédié avec la Municipalité de Grosse-Ile, elle demande un forfait de rachat pour les 2 années restante de son contrat (à partir du 1 janvier 2024) au montant approximative de 50,000\$.

EN CONSÉQUENCE

R2023-075

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyé par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Ile se doit d'accorder le forfait de rachat proposé par Mireille Chevarie pour le 1 janvier 2024, a conditions;

QUE les conditions d'approbation pour le forfait de rachat soit basé sur les candidatures pour combler le poste;

QUE la Municipalité de Grosse-Ile sera dans l'impossibilité d'accorder la demande si le poste n'est pas comblé avant la date proposée.

JANICE TURNBULL- MODIFICATION DU CONTRAT DE LA DIRECTION

ATTENDU QUE le département de la comptabilité de la Municipalité de Grosse-Ile, pendant la mise a jour annuelle des banques de temps des employés, s'est rendu compte que le contrat de la Directrice-Générale était imprécis sur la méthode de calcul utilisé pour l'accumulation des jours de vacances pendant un congé de maladie;

ATTENDU QUE le département de la comptabilité a décidé d'utilisé la convention collective, car la méthode est clairement définie, comme base de calcul (Articles 20.09-20.12);

ATTENDU QUE la Directrice-Générale n'est pas un travailleur syndiqué, mais plutôt détient un contrat avec la municipalité, toutes les parties ressentent la nécessité de modifier le contrat de la Directrice-Générale afin d'éviter autres problèmes;

ATTENDU QUE en utilisant la convention collective comme guide, la demande est d'ajouter le texte suivant à la page pertinente du contrat de la direction (section 4.5 Congés Annuels, paragraphe 4-5) 'Toute absence de travail pour cause de maladie, accident, ou n'importe quelle absence autorisée décrit dans le présent contrat, ne constitue pas, pour aucune raison, une interruption de service aux fins de calcul des jours de vacances. Cependant, la directrice-générale est éligible à l'accumulation d'une année supplémentaire de jour de vacances éligibles, tel que mentionné dans le contrat actuel, si elle est en congé pendant 12 mois consécutifs, ou plus.'

EN CONSÉQUENCE

R2023-076

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyé par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Ile modifie le présent contrat de la direction tel que demandé par la Directrice-Générale.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

N2023-077

Les membres du conseil sont informés que les comptes à payer seront présentés à la prochaine séance ordinaire du conseil.

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2023-078

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue mardi le 9 mai 2023 et, a présenté sa mise à jour en conséquence.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-002

N2023-079

La conseillère Nancy Clark donne un avis de motion qu'elle présentera pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement de Prêt 2023-002– Chemin Wide.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE PRÊT 2023-002

N2023-080

Les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Ile reconnaît par la présente la présentation du projet de règlement de prêt 2023-002, par conseillère Nancy Clark, qui sera adopté a une séance ultérieure et sera intitulé *Règlement de Prêt 2023-002 décréter une dépense de 872,041\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordé du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) pour Chemin Wide travaux routiers.*

OFFRE D'EMPLOI- COORDONATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'évaluation des travaux publics à faire était la responsabilité de la direction générale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Ile se trouve présentement sans directrice;

ATTENDU QUE les tâches en travaux publics nécessitent souvent le déplacement, la manipulation et l'installation d'items ou d'équipements lourdes;

ATTENDU QUE les tâches sont difficiles à accomplir seul;

EN CONSÉQUENCE

R2023-081

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la greffière-trésorière adjointe, Jessica Goodwin, soit autorisé de procéder à l'affichage interne/externe d'un poste de Coordonnateur des Travaux Publics avec un statut saisonnier (minimum de 18 semaines par année).

OFFRE D'EMPLOI- DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE La Municipalité de Grosse-Ile se trouve présentement sans directeur général;

ATTENDU QUE la date de retour de la directrice générale, Janice Turnbull, est inconnue;

ATTENDU QUE la Municipalité a un besoin immédiat de conseils et direction pour les projets en cours ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché deux fois sans candidats;

EN CONSÉQUENCE

R2023-082

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, continue ses démarches auprès du candidat recruté en collaboration avec la Fédération des Municipalités du Québec et de sécuriser un contrat de trois mois dans les plus brefs délais.

OFFRE D'EMPLOI- ADJOINTE ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE La Municipalité de Grosse-Ile se trouve présentement sans adjointe administratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Ile a été forcé à fermer le bureau au public en raison d'un manque de ressources humaines;

ATTENDU QUE le poste a été affiché deux fois sans candidats ;

EN CONSÉQUENCE

R2023-083

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, continue ses démarches auprès du candidat proposé par le directeur-générale en recru et de sécuriser un contrat de trois mois dans les plus brefs délais.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT- ORDINATEURS DE BUREAU

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la mise à jour de la majorité de l'équipement informatique pendant les dernières années;

ATTENDU QUE deux ordinateurs n'ont pas été remplacés en ce moment;

ATTENDU QUE les ordinateurs non remplacés sont maintenant obsolètes, ce qui diminue la productivité des usagers;

EN CONSÉQUENCE

R2023-084

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à la majorité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, communique avec le fournisseur habituel pour planifier l'achat des deux ordinateurs.

SIGNATURE DE CONTRAT DE FEUX D'ARTIFICES- FÊTE DU CANADA

ATTENDU QUE La planification est en cours pour la Fête du Canada;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Ile se trouve sans ressources humaines dans le département de loisirs;

ATTENDU QUE Un contrat doit être signé avec le fournisseur des feux d'artifices dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE

R2023-085

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse-Île, le contrat avec le fournisseur de feux d'artifices pour la Fête du Canada.

TRANSPORT QUÉBEC- PEINTURER ‘STOP’

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens et usagers des chemins si trouvent dans la Municipalité de Grosse-Ile est d'importance;

ATTENDU QUE Transport Québec recommande peindre ‘STOP’ sur les chemins annexant le Chemin Principal;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas les équipements requis pour faire la peinture;

EN CONSÉQUENCE

R2023-086

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit autorisée à prendre une entente avec Transport Québec pour qu'ils puissent faire la peinture en même temps que les lignes de chemin sur la portion du Chemin Principal passant à l'intérieur de la Municipalité.

TRANSPORT QUÉBEC- MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE

ATTENDU QUE la portion du Chemin Principal passant par le centre de village de la Municipalité de Grosse-Ile est d'une grande préoccupation depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'école de Grosse-Ile est positionnée dans le centre de cette zone;

ATTENDU QUE Transport Québec travail en collaboration avec la Municipalité de Grosse-Ile afin de trouver des solutions pour un utilisation plus sécurisé;

ATTENDU QUE une des solutions est de réduire la limite de vitesse de 50km/h à 30 km/h;

EN CONSÉQUENCE

R2023-087

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Ile soit d'accord à réduire la limite de vitesse dans le centre de village ;

QUE 30km/h est considéré trop lent pour monter la colline ;

QUE 40km/h soit recommandé comme la nouvelle limite réduite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2023-088

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2023-089

Sur une proposition de Marlene Boudreau, la séance est levée à 19h27.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Jessica Goodwin
Greffière-trésorière adjointe